

AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique : repérage des nids primaires et lancement du piégeage de printemps 2026

Publié le 14 avril 2026



Lutte contre le frelon asiatique : repérage des nids primaires et lancement du piégeage de printemps 2026

Le frelon asiatique poursuit son expansion en Auvergne-Rhône-Alpes, représentant une menace croissante pour la biodiversité, les ruchers et les activités humaines.

Pour agir efficacement, la **période de printemps est déterminante** : c'est à ce moment-là que les fondatrices réactivées après l'hiver créent leurs premiers nids et que la mise en place du **piégeage sélectif** permet d'éviter la formation de nids secondaires plus dangereux.

Grâce au [Plan de Piégeage GDS AuRA 2026](#) et au guide de [reconnaissance des nids primaires](#), voici les informations essentielles pour participer à la lutte collective

Repérer les nids primaires au printemps

Quand apparaissent-ils ?

Début à juillet, les fondatrices sortent de leur hivernage et construisent seuls un nid primaire. <https://grand-lac.fr/information/actualites/lutte-contre-le-frelon-asiatique-nids-44054?>

D'avril à juillet, les fondatrices sortent de leur hivernage et construisent seules un nid primaire, aussi appelé nid de fondation. C'est la période la plus favorable pour détecter et faire détruire ces nids, avant qu'ils ne se transforment en nids secondaires beaucoup plus volumineux, dangereux et difficiles à repérer.

À quoi ressemble un nid primaire ?

- › Une petite sphère suspendue, souvent protégée de la pluie.
- › Une ouverture dirigée vers le bas.
- › Taille modeste, de 5 à 10 cm au début, pouvant atteindre 20 cm.
- › Apparence de papier mâché beige à brun.

Où les chercher ?

Les nids primaires sont très proches des habitations :

- › sous les avant-toits, appentis, cabanes de jardin, balcons
- › dans les haies, buissons, abris, parpaings
- › dans tout espace abrité des intempéries

La vigilance au printemps est essentielle, car un nid détruit tôt signifie une colonie entière évitée.

Que faire en cas de découverte ?

- › Ne pas intervenir soi-même
- › Faire un signalement sur la plateforme régionale : www.frelonsasiatiques.fr
(<http://www.frelonsasiatiques.fr>)
- › Un professionnel agréé pourra intervenir pour destruction.

Le signalement centralisé permet d'agir rapidement et de limiter l'apparition de nids secondaires, souvent cachés dans les arbres et détectés trop tard.

Piégeage de printemps 2026 : une action collective essentielle

Le piégeage de printemps s'inscrit dans le plan national de lutte contre le frelon asiatique, porté par GDS France et FREDON. Il vise à capturer les fondatrices avant la création des nids.

Quand piéger ?

Selon le protocole 2026 :

- › Dès que 5 jours consécutifs dépassent les +15°C
- › Pendant 8 semaines
- › Arrêt obligatoire dès la sortie des fondatrices de frelon européen, afin de protéger les espèces locales.

Où installer les pièges ?

<https://grand-lac.fr/information/actualites/lutte-contre-le-frelon-asiatique-nids-44054?>

- > Zones à forte pression du frelon asiatique
- > À proximité d'anciens nids repérés après le 1er octobre
- > Près des ruchers impactés
- > À l'ombre, près de ressources mellifères
- > À environ 1,20 m du sol

Quels appâts utiliser ?

Mélange recommandé : 1/3 bière + 1/3 sirop de fruits rouges + 1/3 vin (blanc ou rouge). Une grille fine doit être installée pour éviter la noyade des insectes non-cibles.

Quels pièges privilégier ?

Les pièges nasses avec séparation entre appât et zone de capture sont les plus efficaces et sélectifs.

- > **Bee-vital** : très efficace, sélectivité 68 %
- > **Jabeprod** : 79 %
- > **Ornetin** : 53 %
- > **RedTrap** : 50 %

⚠ Les **pièges bouteilles ou cloches sont interdits**, car trop destructeurs pour l'entomofaune.

Suivi et enregistrement des captures

Pour une lutte collective efficace :

- > Enregistrer les captures sur www.frelonsasiatiques.fr (<http://www.frelonsasiatiques.fr>)
- > Relever les pièges chaque semaine
- > Déplacer les pièges sans capture

Ces données sont cruciales pour coordonner la lutte au niveau régional.



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

🕒 8h30-12h00
et 13h30-17h00

☎ 04 79 35 00 51